



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Déclaration liminaire du CTSD du lundi 12 décembre 2022**

---

Mme la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

Nous ne pouvons commencer ce dernier comité technique spécial départemental sans revenir sur la période électorale qui vient de s'achever. Une obstination à vouloir imposer un vote dématérialisé complexe qui fragilise la participation et qui a empêché de nombreuses et nombreux AESH de voter. Des dysfonctionnements inacceptables ont été constatés tout au long du scrutin le tout dans un contexte où depuis la mise en place de la loi de transformation de la Fonction publique et la remise en cause des instances de dialogue social, le rôle des organisations syndicales a été marginalisé et affaibli. La FSU est confortée comme première force syndicale à l'Éducation nationale grâce aux électrices et électeurs qui ont témoigné de leur confiance aux représentant.es du personnel de la FSU et de ses syndicats.

La FSU reste plus que jamais mobilisée et déterminée. Les annonces faites par le Président de la République ne répondent, pas aux attentes. Les sujets de mécontentements sont nombreux (voie professionnelle, inclusion, formation initiale, attaque contre le paritarisme, pacte enseignant, bac, revalorisation, retraites...). Les revendications ne sont pas nouvelles et restent sans réponse. La profession est en crise, crise liée aux conditions de travail, à l'absence de reconnaissance, d'ambition pour l'école. Les démissions d'enseignant·es, d'AESH augmentent et le ministère est incapable de répondre à ce malaise. Ce ne sont pas les annonces budgétaires pour 2023 et les dotations de moyens en baisse, notamment pour le 1<sup>er</sup> degré, qui vont améliorer les conditions de travail et d'enseignement. Nous sommes loin de l'ambition que porte la FSU. La réalité de cet investissement est en tout cas en trompe-l'œil avec le discours politique qui tend à mettre en avant l'effort inédit de la nation, puisque cet « effort » est dans les faits est encore loin de ce qui était engagé budgétairement dans les années 90.

Quelle reconnaissance pour les personnels AESH quand notre Ministre à l'Assemblée le 22 novembre dernier, en réponse à une députée qui a déposé une proposition de loi tendant à créer un corps de fonctionnaire AESH, évoque le fait que seulement 20% des AESH auraient le BAC, pour justifier le fait de ne pas pouvoir accéder au statut de la fonction publique. Un Ministre pourrait-il méconnaître une enquête faite par le Ministère qui faisait état de 80 % d'AESH ayant le BAC en 2020, cette condition étant devenue nécessaire depuis 2020 ?

Quelle reconnaissance quand ces personnels professionnels, au statut si précaire, ont vu leurs conditions de travail encore se dégrader depuis la mise en place des PIAL : mutualisation, multiplication des accompagnements qui entraîne une perte de sens de leur métier, multiplication des déplacements coûteux très peu défrayés.

Quelle reconnaissance encore quand elles, ils pourraient s'exprimer par le vote et que tout est fait pour l'empêcher : souvent aucune information sur leur adresse professionnelle, leur NUMEN, le matériel de vote ne leur a pas été distribué (soit elles devaient se déplacer pour aller chercher leur notice de vote ce qui est

inadmissible, soit certaines n'ont même pas eu d'information). Il aurait été tellement simple d'envoyer les notices de vote au domicile. On peut féliciter les AESH qui ont voté et qui ont parfois passé plusieurs heures dans les méandres de toute la procédure, pour retrouver toutes les données leur permettant l'accès au vote. Certaines, malgré toute leur bonne volonté, n'ont pas pu s'exprimer. Nous sommes en effet bien loin de la reconnaissance...

Pour la FSU, un plan d'urgence pour l'éducation demeure plus que jamais d'actualité. Cela passe par des moyens, sans lesquels toute intention restera vaine intention sans efficacité concrète sur le terrain. Ce plan d'urgence doit intégrer aussi une revalorisation pour tous les personnels sans contrepartie. La forte inflation des derniers mois a servi de révélateur du déclasserement salarial des enseignant·es. Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations d'au moins 10% immédiatement. Dans l'Éducation Nationale, l'urgence est soulignée par une crise de recrutement qui est devenue chronique... et critique ! Quant aux premières réunions au ministère de l'Éducation sur le pacte, elles ne font que confirmer que les attentes de la profession ne sont décidément pas comprises, la réponse du « travailler plus pour gagner plus » étant purement intolérable : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels sont autant de mesures quasi vexatoires. Soulignons par ailleurs que nombre de personnels sont les laissé·es pour compte de ces discussions : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, etc...

À l'heure où le gouvernement se prépare à un nouveau passage en force sur la réforme des retraites, la FSU réaffirme solennellement sa détermination à combattre tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation.

Lors du CTSD de l'an passé nous avons condamné la « une » d'un magazine insultant tout·es les enseignant·es les accusant d'endocriner les élèves. Aujourd'hui une professeure de philosophie est actuellement la cible d'attaques de plusieurs mouvements d'extrême droite, sur les réseaux sociaux desquels son nom, sa photo, les vidéos de ses interventions et son adresse professionnelle sont diffusés et exposés à la vindicte et au lynchage médiatique. Elle reçoit depuis des semaines des insultes, subit des harcèlements et des menaces de mort explicites, dont la montée en puissance l'a conduite, suite à une nouvelle escalade, à demander la protection fonctionnelle le 28 novembre. La brutalité des insultes et des intimidations subies par notre collègue atteste d'une véritable offensive coordonnée et décomplexée. Pour la FSU il y a urgence à combattre l'idéologie fasciste, dont les idées, vectrices de haine et de peur imprègnent les mentalités, et de défendre une École ouverte, généreuse et universaliste.

Vous allez nous présenter aujourd'hui les chiffres relatifs à la mobilité des enseignant·es et à l'avancement. Malgré tous ces chiffres, pour lesquels toutes les lectures et analyses sont possibles, nous pouvons vous assurer que la mise en place de ces LDG aura conduit à une défiance grandissante et très problématique envers l'administration, analyse partagée dans un récent rapport des députés M. Arenas et Rilhac : « Corollaire de l'augmentation possible de la marge d'appréciation des situations par l'administration, la participation des organisations syndicales aux opérations du mouvement, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée. La suppression de la consultation des commissions administratives paritaires (CAP) par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est largement contestée et souvent présentée comme ayant opacifié les opérations de mouvement, entraînant une incompréhension et une défiance des personnels vis-à-vis de l'institution. Ces commissions permettaient pourtant, le plus souvent, non pas de remettre en cause, mais d'expliquer les décisions prises. ». Nous pouvons vous assurer que l'absence de transparence et d'équité de toutes ces opérations entraîne un fort

sentiment d'injustice et un mal être chez de nombreuses et nombreux collègues. Nous reviendrons dans ce sens au cours de ce CT sur la situation des TRS de notre département.

Nous tenons donc à réaffirmer quelques principes :

Depuis toujours, La FSU reste fortement attachée au principe d'une rémunération qui avance au même rythme exempté de toute promotion au mérite.

Depuis toujours, la FSU reste vigilante à ce que les règles de promotion soient respectées et rejette fermement le principe d'excellence.

Depuis toujours, la FSU revendique toute la transparence nécessaire dans les mutations.

Il y a urgence à changer de cap, pour l'École et pour ses personnels.